



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

INALCO

Question écrite n° 50744

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de l'Institut national des langues et civilisations orientales. Ce grand établissement au rayonnement international accueille chaque année plus de 11 000 étudiants inscrits en formation initiale ou continue. L'INALCO constitue par ailleurs un des meilleurs vecteurs de la francophonie à l'étranger. Mais, disposant seulement de 5 200 mètres carrés de locaux dispersés dans Paris et dans sa périphérie, cet institut de renom souffre d'un manque criant de surfaces qui l'empêche d'assurer dans de bonnes conditions ses missions d'enseignement et de recherche. Cette situation, préjudiciable à son fonctionnement, n'est pas digne d'un grand établissement. Jusqu'en juin 1994, un premier regroupement de l'INALCO a été envisagé sur un terrain appartenant au ministère de l'éducation nationale, situé 48, boulevard Jourdan, à Paris (XIV^e arrondissement). Ce projet n'ayant pas abouti suite à une décision de la municipalité parisienne, il est désormais projeté d'implanter l'INALCO sur le site de la ZAC Paris rive gauche (Paris XIII^e arrondissement), solution qui semble satisfaire les intérêts. Devant le caractère urgent que revêt ce regroupement sur un même site de l'INALCO, ajourne une première fois, et le retard pris dans l'aménagement du pôle universitaire prévu dans la ZAC Paris rive gauche, il demande au ministre de prendre les dispositions nécessaires pour que cette opération puisse être engagée dans les meilleurs délais. Il souhaite savoir si des négociations sont engagées avec la ville de Paris. Il lui rappelle qu'il n'est pas certain que ce projet inscrit au contrat de plan État-région Île-de-France (financement de 150 millions de francs voté en 1994) soit reconduit après 1998. Aussi lui demande-t-il de lui confirmer que le déménagement de l'INALCO ne sera pas encore une fois ajourné et qu'il sera engagé avant que l'actuel contrat de plan État-région Île-de-France n'arrive à son terme. En tout état de cause, il lui demande que soit, si nécessaire, réservée pour cette opération un montant de crédits adapté dans le budget de 1998 du ministère dont il a la charge.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50744

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1985